



## Cesser d'envoyer des chèques à credirec

Par **vanes0468**, le **20/10/2012** à **06:41**

Bonjour,

Est-ce que je peux cesser d'envoyer des chèques à credirec sans crainte de menace de saisie de leur part.

Par **amajuris**, le **20/10/2012** à **10:37**

bjr,

le fait que vous ayez payé cette société de recouvrement fait que vous reconnaissez l'existence de cette dette.

si vous arrêtez de payer cette société, elle va vous harceler et vous menacer d'entamer une procédure judiciaire.

aucune saisie n'est possible si votre créancier ne possède pas un titre exécutoire (jugement) vous condamnant, donc pour saisir credirec, il doit entamer une procédure devant un tribunal.

cdt

Par **vanes0468**, le **20/10/2012** à **12:20**

Et si ils n'ont pas le titre exécutoire, pensez-vous qu'ils feront la demande devant le tribunal?

Par **amajuris**, le **20/10/2012 à 12:49**

impossible de savoir ce que fera crédirec, le harcèlement est quasi sur.  
tout dépend du montant de la dette et du cout de la procédure.

Par **vanes0468**, le **20/10/2012 à 13:44**

La dette date de 2002 crédit conso qui s est élevée à 30000€ avec les interets depuis 10ans.Leur façon de procédé est est vraiment malhonnête je trouve. Si je suis obligée de les rembourser combien puis je leur verser ?? Parcequ il me demande 200€. / mois et j ai vraiment des difficultés à joindre les 2 bouts.

Par **amajuris**, le **20/10/2012 à 14:05**

bjr,

vous parlez de procédés malhonnête est-ce à dire que vous contestez devoir cette somme qui vous aurait été prêtée ?

pour ma part il ne semble pas anormal que le prêteur demande le remboursement des sommes prêtées sans cautionner pour autant les procédés de credirec

vous vous rendez compte qu'en remboursant 200 € par mois vous en avez pour plus 12 ans sans tenir compte des intérêts qui augmentent régulièrement la dette.

il faut peut être envisager une procédure de surendettement ou alors vous arrêtez de payer et vous attendez les réactions mais vu le montant de la dette et le fait que le paiement suspend le délai de prescription, je crains que crédirec n'engage une procédure devant un tribunal.

cdt

Par **vanes0468**, le **20/10/2012 à 14:25**

Je conçois bien avoir eu à rembourser ce crédit à l époque mais ce qui m agace c est que je me suis aperçu trop tard que la dette avait été prescrite au bout de 2 ans. Et qu avec leur menace j ai cédé et que je doivent leur rembourser plus que le triple me fait râler